

Les crédits

groupes de défense des droits des victimes ont répété à de multiples reprises que les projets de loi du gouvernement manquent de muscle. Pourtant, les députés ministériels se levaient en Chambre, comme mon collègue vient de le faire, pour nous dire qu'ils y voyaient, qu'ils s'occupaient de cette question.

• (1550)

Nous attendons depuis longtemps. Je voudrais donner aux députés une idée du niveau de frustration qui règne. Pendant le débat sur le projet de loi C-45, nous avons demandé que la Chambre se penche sur certaines questions. Le député de Wild Rose et moi-même avons présenté plusieurs motions à la Chambre ce jour-là. L'une d'elles proposait que les délinquants soient forcés à indemniser les personnes contre qui ils commettent des actes criminels et que les auteurs de viols soient contraints d'assumer les frais de traitement médical de leurs victimes. Cette motion a été rejetée par le gouvernement, qui a voté contre. Nous avons aussi demandé qu'aucune disposition ne soit prévue pour la libération d'office des délinquants violents, et cette motion a été rejetée.

Le gouvernement demandera peut-être ce que les délinquants violents ont à voir avec les droits des victimes. Ils ont beaucoup à voir avec les droits des victimes. Dwayne Johnston en est un parfait exemple. Il a été condamné pour avoir frappé une jeune fille de 17 ans de 56 coups de couteau au Pas, au Manitoba. Il a été condamné à vie avec admissibilité à la liberté conditionnelle après 10 ans. Il y a six ans et demi de cela, et devinez où il se trouve maintenant: dans ma ville.

Nous demandons au gouvernement d'envisager tout un train de mesures législatives sévères. Il ne suffit pas de dire à la Chambre: «Nous y travaillons» ou «Nous avons déjà parcouru 20 p. 100 du chemin et la vie est longue. Nous avons beaucoup de temps pour le faire.» Ce n'est pas ce que nous demandons. Ce gouvernement doit prendre le taureau par les cornes et se mettre sérieusement à la tâche.

Nous avons demandé que les criminels qui voient leur libération conditionnelle révoquée ou suspendue purgent la totalité de leur peine. Si un criminel purge une peine, obtient une libération conditionnelle et commet une nouvelle infraction, sa libération conditionnelle serait alors révoquée et il purgerait la totalité de sa peine. Le gouvernement a refusé.

Je ne crois pas que ces demandes soient excessives. Pourtant, on n'arrête pas de dire à la Chambre qu'il ne peut y avoir d'entente entre les libéraux et les réformistes parce nous sommes pour des mesures sévères alors que le gouvernement est pour des mesures libérales.

Les gens qui comptent réellement quand nous réclamons que les droits des victimes soient respectés, ce sont les victimes et les victimes possibles. C'est aux intérêts de ces gens que nous devons veiller aujourd'hui.

Il ne s'agit pas d'une coïncidence, j'ai eu plusieurs entretiens avec des représentants de compagnies privées qui construisent et administrent des prisons. Ces compagnies viennent s'installer au Canada. Si elles peuvent le faire, c'est parce que la population ne fait plus confiance au gouvernement.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas faire un autre pas en avant et renforcer ces lois au lieu de se contenter des mesures qui existent déjà?

M. MacLellan: Madame la Présidente, le député dit qu'il ne veut pas entendre parler de ce que fait le gouvernement actuellement.

M. White (Fraser Valley—Ouest): Je n'ai pas dit ça.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vous demande d'adresser vos réponses à la présidence.

M. MacLellan: Nous devons pouvoir parler de ce que nous faisons. C'est important que la population ait le sentiment que le gouvernement cherche de nouvelles solutions. Beaucoup de questions sont de compétence provinciale, comme les ordonnances d'entretien et le droit de la famille.

De plus, nous avons pris des mesures concernant la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons dit que nous allions mettre à la disposition des intéressés plus d'informations sur les jeunes contrevenants. Nous avons dit qu'on pourrait avoir accès aux victimes et que celles-ci pourraient faire des déclarations. Nous avons dit que nous permettrions aux gens d'utiliser, pour les causes au civil, des renseignements obtenus dans des affaires criminelles. Nous avons fait beaucoup, et le député devrait le reconnaître.

• (1555)

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé les échanges fort intéressants cet après-midi. Comme d'autres députés, j'ai travaillé avec des jeunes durant toute ma carrière. Je considère que ce que nous faisons ici est très valable, par rapport au passé autant que dans le présent et pour l'avenir.

Je voudrais faire remarquer aux députés d'en face que j'ai eu le privilège d'assister à la conférence tenue au Caire au mois de mai dernier, qui portait sur le traitement des prisonniers et réunissait des délégués de 143 pays à travers le monde, représentant toutes les cultures et toutes les couches de la société. Je voudrais dire aux députés d'en face que je suis parvenu à la même conclusion que certains représentants de pays européens, qui prévoient que toutes les prisons disparaîtront un jour. Ils s'efforcent d'ailleurs de traiter les délinquants en gardant cet objectif à l'esprit. Ils mettent en oeuvre des stratégies de remplacement qui produiront des effets favorables, selon eux, et je suis entièrement de leur avis sur ce point. Je suis convaincu que le ministère de la Justice et mon collègue parviendront aussi à des résultats semblables.

Je tiens à préciser que nous avons déjà lancé quelques projets pilotes au pays. Au Manitoba, un programme d'aide aux victimes a été mis en oeuvre il y a environ cinq ans. Ce programme offre de l'aide psychologique et parfois financière, mais surtout des services de counseling.

Je ne suis pas d'accord avec les députés qui prétendent qu'il faut simplement emprisonner tous les contrevenants et jeter la clé de leurs cellules pour accroître la sécurité du public. Cette attitude risque plutôt de nuire à la sécurité au moment où les prisonniers auront purgé leur peine et devront retourner vers leurs collectivités. Aux États-Unis, dans les États où le traitement adopté est simple et punitif, par exemple en Californie, le taux de criminalité a grimpé au lieu de baisser. Ceux qui souscrivent à cette façon de voir devraient peut-être examiner ces données à nouveau.